

**Arrêté autorisant la circulation de poids lourds  
Avenue du Prix du Jockey Club - Avenue du Manège – Avenue du Fossé des Monnaies**

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière,

VU :

**AFFICHÉ**  
**LE 09.06.2023.**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et 2, L 2212 - 5, L 2213-1 à 6,
- Le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 113-2 et L 141-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles L325-1 à L 325-3, R417-10 et les décrets subséquents,
- La demande émise le 04 juin 2023, par la société BÜNKL SAS – 223, rue Saint Honoré 75001 PARIS, pour autoriser les poids lourds de la société Artisan VTP à circuler sur l'avenue du Prix du Jockey Club, l'avenue du Manège et l'avenue du Fossé des Monnaies, afin de procéder à l'enlèvement des terres et la remise en état du chemin privé situé à l'arrière du 33, avenue du Fossé des Monnaies à Ozoir-la-Ferrière, suite aux travaux réalisés,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures destinées à assurer la sécurité des usagers.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Du 19 juin au 04 juillet 2023, les poids lourds de la société Artisan VTP et ses prestataires seront autorisés à emprunter les voies suivantes, munis du présent arrêté, pour se rendre et sortir du chantier situé 33, rue du Fossé des Monnaies :

- \* Avenue du Prix du Jockey Club
- \* Avenue du Manège
- \* Avenue du Fossé des Monnaies

**ARTICLE 2** : La vitesse de circulation est limitée à 30km/h.

**ARTICLE 3** : Les voies empruntées devront être laissées en parfait état de propreté. Toute dégradation constatée sur le domaine public, sera à la charge du permissionnaire.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Melun dans les 2 mois suivant la publication et devra être affiché sur les lieux au moins 48 heures à l'avance par le pétitionnaire.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- la Police Municipale.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 5 juin 2023

Le Maire  
Jean-François ONETO

